

Flash Accueil

Le journal d'information à destination des
accueillant(e)s autonomes,
maisons d'enfants,
haltes accueil

Jun 2011 - n°8





Dans ce numéro:

	EDITO	2
	AU QUOTIDIEN	
Parler d'aménagement de l'espace lorsqu'on accueille des enfants...		4
	SANTE	
L'importance de la qualité de notre environnement intérieur		6
	ZOOM SUR	
Dossier: «L'air de rien, changeons d'air!»:		8
	JURIDIQUE	
Un dialogue social pour le secteur des Milacs: depuis la concertation sociale, aux différentes initiatives du fonds social		10
	ACTUALITE	
Projet pilote de coaching des maisons d'enfants		15
	RECETTE	
La bibliothèque de l'ONE		16
	AGENDA	
Les potages froids		17
		18

Chers professionnels de l'enfance,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai pu découvrir lors de mon arrivée à l'ONE, en novembre 2010, ce beau vecteur de communication que constitue le «Flash accueil» et c'est avec autant de plaisir que je viens vers vous aujourd'hui pour en quelques phrases vous présenter la Direction que j'ai la chance de prendre en charge.

La **Direction Etudes et Stratégies**, mieux connue des professionnels ONE sous son petit nom «DES», occupe une place centrale dans la dynamique de recherche et d'évaluation permettant d'adapter l'Office à l'évolution des besoins et des connaissances. Elle joue un **rôle d'interface** entre l'Administration centrale et les organes d'avis de l'ONE et fait le lien avec les centres de recherches et d'expertises extérieurs. C'est également la DES qui donne une visibilité aux travaux scientifiques de l'Office. En complémentarité aux missions de base d'accompagnement de l'enfant dans son environnement familial et d'accueil du jeune enfant, la DES développe certaines **missions transversales** communes à ses deux grands secteurs, dont notamment: le soutien à la parentalité, la promotion de la santé et l'éducation de celle-ci, la réalisation de recherches, l'évaluation des besoins, la qualité de l'environnement intérieur, ...

Différentes cellules de réflexion et d'actions s'activent quotidiennement à la DES pour mener à bien les objectifs qu'elles se sont fixés.

L'équipe de **gestionnaires de projet** impulse une dynamique de recherche, d'innovation et de communication dont voici quelques thématiques: le parcours des familles lors de la première année de leur enfant; la stimulation du langage chez les tous petits; la création d'un référentiel soutien à la parentalité pour les professionnels; les inégalités sociales en matière de santé; l'accompagnement des familles ayant difficilement accès à la lecture; les lieux de rencontre enfants-parents; ...Une équipe d'**experts en santé publique** se mobilise également autour de la BDMS; base informatique qui contient des données médico-sociales concernant le suivi préventif de la (future) mère et de l'enfant. Outil d'évaluation interne à l'ONE, elle permet d'apprécier rapidement l'efficacité et l'adéquation de ses actions et se révèle un outil indispensable pour orienter la politique de l'ONE dans le domaine médico-social de la petite enfance. Aux côtés de ces deux équipes, une équipe de **référentes «EDUS»** (éducation à la santé) s'active pour répondre aux besoins d'informations des parents sur les services offerts par l'ONE et sur tous les sujets liés à la santé globale de l'enfant et de la future mère. Elle a développé différents outils (outils d'animation, carnets, brochures, site Internet, micro programmes TV, ...) et mis en place des campagnes thématiques. «L'enfant et la télévision», «Pas de carie même sur mes dents de lait», «Grandir avec des repères et des limites», «Même pas faim», «A l'eau les mains» en sont quelques exemples qu'il ne faut plus présenter. Enfin, au sein de la DES, l'**éco conseillère** nous prodigue quotidiennement conseils et recettes pour améliorer la qualité de l'environnement intérieur et l'air de rien, nous fait changer d'air.

Notre souhait est que toute notre réflexion ne reste pas lettre morte et que les résultats de nos recherches et actions profitent à tous. C'est pourquoi nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour partager les fruits de nos travaux qui, nous l'espérons, éclaireront votre chemin. Nous souhaitons aussi tisser les liens qui nous permettent ensemble d'avancer dans ce défi permanent que constituent l'accueil et l'accompagnement des familles.

A tous, une lecture riche et variée de cette nouvelle édition du Flash accueil et d'ores et déjà une très belle rentrée!

Geneviève Bazier
Responsable «Direction Etudes et Stratégies»

EDITO

3



Parler d'aménagement de l'espace lorsqu'on accueille des enfants...



L'utilisation des espaces, la manière de les meubler, de les «décorer» a une influence importante dans le déroulement de la journée avec un petit ou un grand groupe d'enfants. En effet, l'aménagement peut faciliter ou «encombrer» les déplacements, le jeu de l'enfant, le confort des adultes, la sécurité des enfants et les interactions entre eux.

Quelques points pour nous guider lors de l'aménagement des espaces:

Garantir un contact visuel entre l'enfant et l'adulte: pour leur sécurité physique et affective, les enfants ont besoin du regard de l'adulte. L'enfant n'a pas besoin d'avoir en permanence un adulte à ses côtés, l'importance étant qu'il puisse, pendant son jeu, retrouver facilement le regard, la voix de son accueillant(e) si cette dernière s'occupe d'un autre enfant. Il est donc nécessaire que les différents espaces puissent garantir une présence de l'adulte, de manière à sécuriser les enfants.

Permettre des moments privilégiés entre l'adulte et l'enfant: en collectivité, chaque enfant a besoin de moments «d'exclusivité» avec son accueillante: les soins, le biberon seront autant de relations privilégiées avec l'adulte dans la mesure où les autres enfants du groupe ont la possibilité de jouer et d'explorer en toute sécurité un espace adapté pour eux: diversité des jouets, coins repos, tapis...

Offrir à chaque enfant les conditions paisibles d'activités:

Par le jeu, l'enfant apprend, s'intéresse, s'affirme, se construit et s'amuse. Pour se faire, il a besoin que son espace soit respecté, que son «périmètre» de sécurité soit garanti. Si les enfants sont trop proches les uns des autres, c'est la porte ouverte aux conflits et le plaisir du jeu s'en ressent amoindri: si l'activité de l'enfant est constamment interrompue

par le passage des adultes, il va probablement perdre l'intérêt de jouer.

Les moments du repas et de la sieste suivent la même logique: l'enfant a besoin de l'apaisement de l'adulte, de calme (pas de gsm qui sonne), du doudou à sa portée, de sa place pour dormir...

Offrir une richesse et une variété d'expérimentations:

La richesse d'un espace ne dépend pas du nombre de jouets mais plutôt de leurs variétés (formes, couleurs, tailles, textures...) permettant aux enfants d'expérimenter, de découvrir, d'inventer des situations.

Les jouets sont choisis en fonction des enfants présents, de leurs compétences et intérêts. Avoir en permanence plusieurs jeux à disposition va permettre aux enfants de les choisir, de les combiner, de les échanger et également de diminuer les sources de conflits. La présence de l'adulte est essentielle pour observer, accompagner, réajuster et ranger de temps en temps les jouets qui traînent. Cette présence sécurisante garantit la continuité et le plaisir du jeu pour les enfants.

Permettre des activités et des rythmes différenciés selon les enfants:

Parler du respect du rythme est chose aisée, sa mise en pratique, par contre, c'est une autre histoire... La créativité et l'imagination sont de bons ingrédients: dans une même pièce, offrir des espaces sécurisés pour que «petits» et «grands» puissent bouger librement et jouer en sécurité.

Les enfants ont besoin de beaucoup de liberté de mouvement: délimiter

les espaces sans l'utilisation superflue de barrières, aménager des coins en utilisant des petits meubles à hauteur des enfants, des étagères pour les jeux, des espaces de repos (coins doux), des espaces dînettes, des espaces sieste et des possibilités de jeux pour les enfants qui ne sont pas fatigués...

Le nombre de conflits est réduit dès lors que les enfants ont assez d'espace et de possibilités pour explorer et partagera les moments de plaisirs avec leurs copains. Le processus de socialisation est en cours de «démarrage», il est progressif et dépend du sentiment de sécurité physique et affective vécu par chaque enfant.

Aller vers **l'autonomie**, c'est avant tout pouvoir gérer son corps, ses émotions. Accéder et retrouver ses jouets qui sont rangés au même endroit: on tient compte des capacités motrices de l'enfant (photos à la hauteur des enfants, doudous accessibles, wc adaptés...).

Pour aller plus loin:

Brochures Repères



Limiter les interdits: les interdits sont incontournables: «on ne peut pas aller dans la cuisine». Certes, mais une barrière devant la porte donnant sur le jardin peut permettre aux enfants d'apprécier les oiseaux sans devoir dire à chaque fois: «on ne peut pas sortir!».

L'aménagement de l'espace extérieur pourrait être considéré comme un prolongement de l'espace intérieur. Incontestablement, c'est très important pour les enfants: qualité de vie, santé et découvertes!

La décoration et les informations: choix de couleurs et des textures adapté aux enfants, affichages accessibles, documents pour les familles, diffusion des ressources locales: bibliothèques, ludothèques, etc...



Lucia PEREIRA
Conseiller pédagogique ONE

Brochure Infrastructure



L'importance de la qualité de notre environnement intérieur

Nous passons plus de 85% de notre temps dans un environnement intérieur (habitation, locaux professionnels, transports,...).

Contrairement à ce que la plupart des gens pensent, l'air intérieur peut être plus pollué que l'air extérieur. En effet, nos espaces de vie concentrent souvent des pollutions potentiellement néfastes pour la santé des occupants.

Les polluants qui affectent l'intérieur des habitations et des espaces professionnels peuvent provenir de l'extérieur du bâti, comme par exemple les gaz d'échappement. Mais la plupart du temps, la présence de ces polluants est liée à la multiplication des sources potentielles à l'intérieur de l'habitat: **matériaux et produits de construction, d'aménagement, produits d'entretien, humidité, moisissures, monoxyde de carbone, etc.**

On constate également que la mauvaise qualité de l'air intérieur est le plus souvent liée au renouvellement insuffisant de l'air dans les pièces de vie.

Des effets néfastes sur la santé peuvent être engendrés par la présence de polluants dans l'air intérieur. Le confort de vie et la sécurité des occupants peuvent également être altérés.

Les polluants peuvent, par exemple, causer des maux de tête, des vertiges, provoquer des allergies et des affections au niveau respiratoire, mais aussi contribuer à des symptômes de types eczéma, irritations de la peau, du nez et des yeux ou être à l'origine de troubles de l'appareil digestif. Certains peuvent porter atteinte à la fertilité et d'autres sont cancérigènes.

Les polluants n'affectent pas de manière égale tous les être humains. Certains sont plus sensibles que d'autres. Les fœtus, les enfants et les adolescents, de par leur croissance, sont plus vulnérables que les adultes.



Illustrateur: Olivier GOKA

Par ailleurs, il est démontré que l'amélioration de la qualité de l'environnement intérieur peut avoir des effets positifs sur la santé. **Dans la plupart des situations, les changements de comportements et d'habitudes peuvent considérablement y contribuer.** L'ONE a pris en compte l'importance de cette thématique notamment en collaborant à deux projets d'enquête dans les Milieux d'Accueil. Il ressort de ces collaborations que les personnes sensibilisées aux enjeux de la thématique sont, pour la plupart, prêtes à adapter leurs comportements.

L'ONE a voulu intégrer cette préoccupation sanitaire liée aux pollutions intérieures dans un Arrêté relatif à l'infrastructure des Milieux d'Accueil (Article 31).

Il a semblé primordial de généraliser la sensibilisation et l'information sur les enjeux en santé environnementale à tous les milieux d'accueil (collectifs et familiaux) en leur proposant également des alternatives concrètes pour initier le changement de comportements de tous les acteurs de terrain.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons le coffret d'outils « L'air de rien, changeons d'air ». Fruits d'un travail pluridisciplinaire, il a comme objectif de proposer une démarche volontaire pour améliorer la qualité de l'air des MA collectifs et familiaux en informant - sensibilisant - proposant des recommandations.

L'AIR DE RIEN, CHANGEONS D'AIR: outils à disposition des milieux d'accueil

Le coffret se compose de différents outils, qui abordent la question de l'environnement intérieur de manière pragmatique et variée sous différents supports papiers. Les liens entre les outils permettent d'entrer petit à petit dans la matière en fonction du rythme et des besoins de chacun.



Illustrateur: Olivier GOKA

- ✦ La brochure contextualise, en guise d'introduction, la thématique et place le cadre d'action.
- ✦ L'affiche permet en un coup d'œil, d'attirer l'attention sur les thématiques importantes en termes d'environnement intérieur.
- ✦ Le questionnaire d'auto-évaluation permet de dresser un bilan de votre milieu d'accueil au niveau de votre infrastructure d'accueil et de vos habitudes de travail. C'est un moyen de se poser des questions sur votre environnement intérieur.
- ✦ Les 12 fiches thématiques,... chacune de ces fiches aborde une thématique précise selon le canevas suivant :
 - De quoi s'agit-il?
 - Où peut-on le trouver?
 - Quels sont les effets sur la santé?
 - Que faire?
 - Pour en savoir plus?

DIFFUSION

Si vous n'avez pas eu l'occasion d'assister à l'une des journées de présentation en subrégion, vous pourrez vous procurer le coffret et ainsi découvrir son entièreté en prenant contact avec votre coordinatrice accueil ou votre agent conseil. Des ateliers sont également prévus en subrégions pour les accueillantes autonomes.



Illustrateur: Olivier GOKA



Illustrateur: Olivier GOKA

Nadine VANDERHEYDEN
Eco-conseillère ONE



«L'air de rien, changeons d'air!»:

Quelques motivations extraites de l'évaluation rédigée préalablement par les participants lors des matinées de présentation de l'outil.

- «La santé de l'enfant»
- «Changer d'air!»
- «Connaître le sujet pour motiver les équipes»
- «Apprendre «des petits trucs» applicables au quotidien»
- «Conseils à donner aux parents, aux accueillantes»
- «Rénovation du bâtiment envisagée très prochainement»
- «La découverte de nouvelles pistes de travail - Echange avec d'autres milieux d'accueil»
- «Importance d'un environnement sain pour le bien-être des enfants et des adultes»
- «Suite aux journées NEHAP, important de recevoir à nouveaux des conseils et des informations»
- «La prévention dans les milieux d'accueil»
- «Me situer et voir ce que je peux changer pour améliorer mon milieu d'accueil»
- «Nous avons le souci de toujours faire mieux pour accueillir les enfants au sein de notre structure»
- «Curiosité, apprendre»
- «Souhait de mettre ce sujet à l'ordre du jour des rencontres avec les parents»

ZOOM SUR...

8

La qualité de l'air: une accueillante nous raconte

Voici le témoignage recueilli auprès d'une accueillante autonome qui a participé à l'une des matinées d'information organisée par l'éco-conseillère de l'ONE, Nadine Vanderheyden, autour de la présentation de l'outil «L'air de rien, changeons d'air!»

Madame Destrebecq exerce son activité en qualité d'accueillante autonome depuis 1 an sur la commune de Ganshoren. Puéricultrice de formation initiale et aide soignante en milieu hospitalier depuis presque 20 ans, Madame Destrebecq a choisi une nouvelle orientation professionnelle il y a peu, en investissant dans l'achat d'un appartement et dans l'aménagement de l'espace, spécifiquement dédié à l'accueil de la petite enfance dans l'une des 19 communes bruxelloises.

Attentive à la qualité de l'aménagement de son nouvel espace d'accueil (matériaux sélectionnés sur avis d'experts), l'accueillante s'est inscrite à la matinée de présentation de l'outil, d'une part, pour se rassurer des pratiques mises en œuvre sur base de son expérience professionnelle et d'autre part, en vue d'être à l'écoute de nouveaux conseils, susceptibles d'améliorer l'environnement direct des enfants qui fréquentent le milieu d'accueil.

Portes de l'espace d'accueil ouvertes sur le parc, l'accueillante manifeste aujourd'hui une très grande sensibilité à la qualité de l'air ambiant.

Au-delà d'une lecture ultérieure et approfondie de l'outil, découvert en séance, celui-ci semble avoir d'ores et déjà su répondre à une panoplie de questions. L'accueillante autonome est ravie d'avoir à sa portée un répertoire d'adresses utiles pour envisager l'expertise de son espace et veiller à en améliorer la qualité. Une des précieuses découvertes, est la possibilité de s'adresser à la CRIPI (Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure). Cette cellule vise à repérer dans l'habitat, via une approche globale et intégrée, les pollutions pouvant être à la source de problèmes de santé.

Grâce à l'hygromètre, reçu également en séance, les données relatives au degré d'humidité de l'air pourront venir compléter ses perceptions, dans l'idée de mettre en place, le cas échéant, un dispositif régulateur, le plus rapidement possible.

Très satisfaite des conseils et des pistes de réflexions reçues lors de cette matinée de présentation, Madame Destrebecq se réjouit de partager ces découvertes et certitudes avec les parents qui lui confient leur enfant. L'affiche proposée dans l'outil ne tardera pas à garnir l'un des murs de l'espace d'accueil.

La fermeture du milieu d'accueil au cours de cette matinée aura permis à l'accueillante de s'enrichir de nouvelles pratiques mais aussi du partage de nouvelles idées avec d'autres professionnels de l'accueil, le tout au bénéfice de comportements et de pratiques réfléchis, le tout, au bénéfice du bien-être des enfants accueillis.

Vivement l'organisation d'une nouvelle matinée au service de l'échange de pratiques!

Propos recueillis par Anne Bockstael
auprès de Madame Destrebecq

ZOOM SUR...

9

Un dialogue social pour le secteur des Milacs: depuis la concertation sociale, aux différentes initiatives du fonds social

Le système de concertation sociale «à la belge» appelé aussi «dialogue social» est connu et réputé. Il désigne la manière dont les partenaires sociaux (organisations représentatives des employeurs et des travailleurs) dialoguent pour arriver à des accords en matière de droit du travail et gèrent les relations collectives du travail. Ce système institutionnel de négociation à différents niveaux entre les partenaires sociaux permet de conclure ce que l'on appelle des Conventions Collectives de Travail (CCT).

Dans l'ensemble du secteur privé, marchand et non marchand, ce dialogue se déroule à 3 niveaux:

- ✦ l'entreprise
- ✦ le secteur d'activité (Commission Paritaire-CP et Sous-Commission Paritaire-SCP)
- ✦ l'intersectoriel (Conseil national du Travail)

L'objectif est d'ajuster les accords au plus près de la réalité de terrain et de faciliter leur application. La réussite du dialogue social passe par une véritable interaction de ces 3 niveaux, afin de prendre en compte les réalités de chacun. Les modalités de consultation et de relais auprès des travailleurs sont définies sous différentes formes, selon les types de négociation ou de préoccupation du moment.

Les partenaires sociaux sont par ailleurs également impliqués dans le débat politique, via différents organes d'avis ou de consultation. De même, les organisations de travailleurs et d'employeurs jouent un rôle important dans la concertation européenne, ainsi que sur le plan international.

Informations complémentaires sur le site SPF : Concertation sociale → <http://www.emploi.belgique.be/>

A. LES COMMISSIONS PARITAIRES

Dans chaque secteur d'activités, le dialogue social se déroule au sein d'une Commission Paritaire (CP) qui regroupe les entreprises qui développent un même type d'activités. Une CP peut être divisée en plusieurs sous-commissions paritaires (SCP).

Les CP portent un numéro à 3 chiffres: les CP dont le numéro débutent par 1 concernent exclusivement les ouvriers, par 2, exclusivement les employés et les CP commençant par 3 sont «mixtes»: elles concernent à la fois les ouvriers et les employés.

La CP dont relève aujourd'hui le secteur d'activités des milieux d'accueil de la petite enfance est la CP 332: **Commission Paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé.**

Pour connaître le champs de compétences de la CP332: voir site Internet: <http://www.apefasbl.org/>

Chaque commission et sous-commission paritaire se compose pour moitié de représentants des organisations représentatives d'employeurs (pour le secteur des milieux d'accueil: la FIMS et la FILE) et pour moitié, de représentants des organisations représentatives des travailleurs (les organisations syndicales: CGSLB, CSC-CNE et la FGTB-SETCa).

Les CP et SCP peuvent conclure des **Conventions Collectives de Travail (CCT)** qui peuvent s'appliquer à tout ou une partie du secteur qu'elles recouvrent. Elles sont en quelque sorte des organes « législatifs ».

Les CCT doivent par ailleurs toujours respecter les textes légaux (lois et arrêtés) et les conventions collectives interprofessionnelles.

De même, les commissions paritaires peuvent remettre des avis ou propositions pour élaborer de nouvelles réglementations propres au secteur d'activités concerné. Elles interviennent encore pour prévenir ou régler des conflits sociaux qui se produiraient au sein de certaines entreprises.

B. LES FONDS SOCIAUX

Les Conventions Collectives de Travail (CCT) qui sont signées au sein des CP et SCP réglementent des questions telles que les barèmes, la classification de fonction, la durée du travail, ... Progressivement, les partenaires sociaux y ont également pris des décisions telles que l'octroi d'avantages, comme des mesures de prépension, divers types de primes mais aussi, en matière de formation professionnelle des travailleurs.

Pour gérer concrètement ces initiatives et leur financement, les partenaires sociaux devaient disposer d'un organe ayant une personnalité juridique spécifique. La loi leur a permis de créer des « **fonds de sécurité d'existence** », plus couramment appelés « **fonds sociaux** » ou « **fonds sectoriels** ». Ce sont les organes « exécutifs » des CP.

Fonds social des Milieux d'accueil d'enfants

En décembre 1989, la SCP 305.2 a créé le Fonds social pour les Milieux d'accueil de l'enfant. A l'époque, il était commun avec le secteur flamand « Kinderopvang ». Dix ans plus tard, en 1999, un fonds unilingue a été créé.

Aujourd'hui, le relais vient d'être pris par un nouveau Fonds qui relève de la CP 332: **le Fonds social des Milieux d'accueil d'enfants (Fonds MAE)**.

La CP 332 a aussi créé, par convention collective du travail, un Fonds social pour toutes les autres catégories de services relevant de la 332: le Fonds social ASSS (Fonds social pour l'Aide Sociale et les Soins de Santé).

Les ressources du Fonds proviennent de cotisations ONSS (0,10%) affectées à la formation.

Il est géré par un comité de gestion paritaire, composé de représentants des fédérations d'employeurs et de représentants des organisations syndicales. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

Le Fonds met en œuvre plusieurs initiatives parmi lesquelles, *les bourses à l'accompagnement, le financement du remplacement des travailleurs en formation, le remboursement des frais d'inscription, des modules de formation et un plan global « emploi-jeune »*.

Les milieux d'accueil relevant du Fonds MAE peuvent introduire une demande préalable auprès du Fonds qui donne (ou non) son accord sur le financement.

1. Les bourses à l'accompagnement

8 types de bourses sont proposés du premier semestre 2010 au premier semestre 2012, parmi lesquelles:

- † supervision et accompagnement d'équipe;
- † intervention;
- † formation spécifique;
- † plan de formation;
- † bien-être au travail;
- † concertation sociale;
- † définition, qualité et évaluation du projet d'accueil;
- † réflexion autour du projet associatif.

Les prochaines échéances pour introduire une demande de bourse : **le 25 octobre 2011 et le 25 mars 2012**





2. Le financement du remplacement des travailleurs en formation

Afin d'encourager la participation des travailleurs des Milieux d'Accueil d'Enfants, ayant au maximum un niveau d'études égal au CESS, aux modules de formation qui répondent aux critères du congé éducation payé (CEP), le Fonds Social MAE a décidé de faciliter le remplacement des travailleurs en formation, en préfinançant les montants octroyés par le CEP. Les modules de formation peuvent être issus du catalogue FORMAPEF ou bien il peut s'agir d'autres modules organisés par l'Enseignement de Promotion Sociale.

Le Fonds MAE intervient à raison de maximum 20€ par heure de formation suivie, avec un maximum de 120 heures par année scolaire. Le remplacement des travailleurs doit être réalisé durant l'année scolaire concernée par la formation, selon l'une des modalités prévues :

- ✦ l'extension au contrat de travail d'un travailleur à temps partiel (éventuellement le travailleur en formation);
- ✦ l'engagement d'un nouveau travailleur;
- ✦ le recours à un service de garde d'enfants malades ou à un service de remplacement;
- ✦ le recours à une société d'intérim.

3. Le remboursement des frais d'inscription

Le Fonds MAE rembourse en outre les frais d'inscription pour les formations organisées par l'Enseignement de Promotion Sociale visant une qualification de niveau secondaire ou de niveau supérieur dans les domaines suivants: Auxiliaire de l'enfance, Animateur, Educateur, Infirmier et Psychomotricité.

L'inscription peut être prise pour l'ensemble de la formation ou par module distinct (par unité de formation).

4. Les modules de formation

Catalogue de Formation Formapef

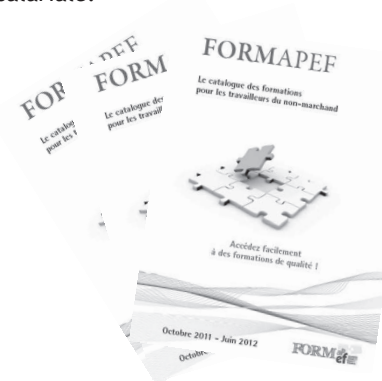
Les milieux d'accueil relevant du Fonds MAE ont enfin accès à l'offre de formations FORMAPEF développée en collaboration avec d'autres fonds sociaux du secteur non marchand, au sein de l'APEF asbl. A côté d'approches transversales, certains modules sont spécialement adaptés aux Milieux d'Accueil d'Enfants.

Pour s'inscrire, il suffit de télécharger le formulaire d'inscription sur le site de l'APEF www.apefsabl.org, rubrique « ACTUALITE ». Ce catalogue est également disponible à la même adresse. Les inscriptions sont retenues selon leur ordre d'arrivée (de préférence au moins un mois avant le début de la formation). De plus et par souci pédagogique, l'inscription est limitée à 4 travailleurs de la même Asbl par module de formation.

Par ailleurs et pour certaines formations, il est également possible d'organiser le module au sein de votre organisation, pour autant qu'il y ait au moins 9 travailleurs salariés.

Il s'agit alors d'une part, de vérifier que la formation permet ce type d'organisation et d'autre part, de prendre contact avec l'organisme de formation concerné, avant d'introduire une demande de prise en charge auprès du Fonds concerné.

Aucune intervention financière n'est demandée aux participants. Les formations sont financées par la mutualisation de la cotisation à l'ONSS sur la masse salariale.



A titre d'exemples, voici les thématiques des modules de formation présentes au sein du catalogue 2011-2012:

- ✦ Santé et sécurité au travail;
- ✦ Gestion des relations internes aux équipes de travail ;
- ✦ Outils de gestion pour les organisations non marchandes;
- ✦ Gestion des relations avec le public bénéficiaire;
- ✦ Méthodes et outils d'intervention et d'animation.

Des formations spécifiques pour les puéricultrices...

Le Fonds MAE poursuit l'organisation de modules pour tout travailleur salarié en relation directe sur le terrain avec les enfants (sont exclus : personnel technique, personnel administratif, direction, ...). Les contenus des modules portent sur l'évolution du métier de puéricultrice, la communication, le travail en équipe et le tutorat (accompagnement et encadrement d'élèves stagiaires puéricultrices)

Si votre structure d'accueil envisage l'engagement de personnel salarié, n'hésitez pas à prendre contact avec cette Asbl qui vous donnera toutes les informations utiles.

5. Le plan global «emploi-jeune»

Le Fonds MAE est chargé depuis 2010 de gérer les Projets Globaux "Emplois-Jeunes" de la Communauté française et la Région wallonne ainsi que de la Communauté Germanophone en faveur du secteur de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans en dehors des heures scolaires. Ces plans concernent 103 ETP. Les institutions concernées relèvent de différentes Commissions Paritaires.

Fonds Maribel Social des MAE

Enfin, afin «d'alléger la charge de travail des équipes», le gouvernement fédéral a mis au point en 1997 un plan d'augmentation progressive de l'emploi dans le Non-marchand, privé et public. Le Plan Maribel social prévoit que les employeurs du Non-marchand continuent à payer à l'ONSS les cotisations sociales qu'ils lui doivent mais l'ONSS en «ristourne» une partie à des fonds dont l'objectif exclusif est de créer des emplois supplémentaires dans le secteur qui a produit ces cotisations. Ce Fonds finance actuellement 138 ETP à durée indéterminée.

Quelques acronymes:

APEF asbl: Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation
FIMS: Fédération des Institutions Médico-Sociales
FILE: Fédération des Initiatives Locales pour l'Emploi
CBSLB: Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique
CSC-CNE: Centrale Nationale des Employés
FGTB-SETca: Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres
CESS: Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur





INFOS PRATIQUES

Toute la documentation ainsi que les détails des initiatives des Fonds sont disponibles sur le site : <http://www.apefasbl.org/>

- ✦ Les fonds sociaux
- ✦ Les fonds sociaux de formation
- ✦ Fonds social pour le secteur des milieux d'accueil d'enfants
- ✦ Initiatives 2010 - 2012 du Fonds Social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants

Contact:

Fonds Social MAE C/o APEF Asbl.
Quai du Commerce 48 • 1000 Bruxelles
Tél : 02/227 22 59 • Fax : 02/227 59 79
E-mail : mae@apefasbl.org

Document source concernant la concertation sociale:

«Milieu d'accueil d'enfants: Toute la palette du dialogue social» - document réalisé par l'APEF pour le fonds social MAE de la Commission paritaire 332 - sept 2009.

Cette brochure et le DVD qui l'accompagnent sont des outils d'une campagne de sensibilisation qui s'est déroulée en octobre 2009. Des exemplaires de cette brochure et des DVD sont toujours disponibles sur simple demande auprès du fonds.



François WILLEMOT
Responsable administratif du Fonds Social MAE

Projet pilote de coaching des maisons d'enfants

Pour mieux comprendre les difficultés trop souvent rencontrées par les maisons d'enfants, l'ONE a commandé en 2008 à la société Ernst & Young une étude sur la situation, y compris financière, des maisons d'enfants en Communauté française.

Les conclusions mettent notamment en évidence des lacunes quant à la gestion financière, administrative et juridique de ces structures d'accueil.

Pour tenter de répondre à ces différents obstacles, l'ONE a décidé de mettre en place un dispositif de **coaching pour la création et le développement des maisons d'enfants** et ce, en étroite collaboration avec les coopératives d'activité (des couveuses d'entreprises) COOPAC/AZIMUT.

Cet accompagnement a pour objectif de permettre aux maisons d'enfants d'optimiser leurs chances de mener à bien leur projet d'accueil, à court et à long terme, en renforçant leurs connaissances afin d'anticiper les problématiques liées au secteur.

Pratiquement, ce projet pilote dont le démarrage est prévu en octobre 2011, pour se clôturer en décembre 2012, s'adresse, sous forme d'appel à projets, à tous les candidats disposant de la formation initiale (indépendants, personnes en recherche d'emploi, en réorientation professionnelle, jeunes diplômés, ...).

Des rencontres informatives avec les personnes intéressées se sont déroulées tout au long du mois juin dans les différentes régions. Outre la présentation du projet pilote, ce fut également l'occasion de débattre des considérations des uns et des autres à l'égard de la profession et du secteur des maisons d'enfants.

Concrètement, quelques 40 projets sur l'ensemble de la Communauté française seront sélectionnés dès septembre prochain.

Les candidats retenus bénéficieront d'un accompagnement des coopératives d'activités (COOPAC/AZIMUT) pour ce qui concerne les matières juridico-financières (comptabilité, réalisation d'un business plan, d'une étude de faisabilité) et de l'ONE pour les matières qui résultent de ses compétences (qualité, réglementation, ...). Des ateliers collectifs et des rencontres individuelles sur des thématiques spécifiques seront organisés dans les différentes régions d'octobre à décembre 2011.

Dans les suites de l'obtention de l'autorisation d'ouverture des maisons d'enfants, un accompagnement individuel économique post création sera également proposé aux promoteurs.

Durant cette phase post création, l'IFAPME (pour la région wallonne) et le SFPME (pour la région bruxelloise) mettront à disposition des heures de formation continues aux promoteurs qui en feront la demande.

Enfin, ce projet pilote sera encadré par différents comités dont un comité d'accompagnement - qui assurera, notamment, le suivi des projets et articulera les actions des différents partenaires - et un comité scientifique - qui analysera la démarche expérimentale, proposera des orientations et encadrera la recherche action dont l'objectif sera, notamment, de réaliser une étude prospective du secteur.

Nous espérons vivement que ce projet pilote rencontre les attentes du secteur et permette à celui-ci de se développer avec de meilleurs outils en main!



Sylvie LEMAIRE
Responsable du développement des
milieux d'accueil non subventionnés



La bibliothèque de l'ONE

Saviez-vous que l'ONE dispose d'une bibliothèque regroupant différentes ressources en lien avec les missions exercées?

La bibliothèque de l'ONE est située Boulevard Léopold II au sein du ministère de la Communauté française, à deux pas du canal de Bruxelles et de l'arrêt de métro Yser.

La bibliothèque de l'ONE et celle de l'Aide à la Jeunesse forment ensemble la section enfance-jeunesse de la bibliothèque de la Communauté française.

Les ouvrages de ces trois bibliothèques réunies sous un même toit peuvent être consultés sur place. Toutefois, pour les emprunter, une carte de lecteur vous sera nécessaire. A cette fin, vous pouvez compléter le formulaire d'inscription disponible au comptoir de la bibliothèque.

La bibliothèque abrite de nombreuses ressources. La presse quotidienne y est également à votre disposition ainsi que la plupart des publications de l'ONE.

Pour les lecteurs venant de provinces, pas besoin de se déplacer, ils peuvent demander à recevoir leurs livres directement par la

A cet effet, ils sont, dans un premier temps, invités à prendre contact avec la bibliothèque afin de demander à recevoir la demande d'inscription ainsi que des formulaires de prêt qu'ils pourront compléter à l'aide du catalogue en ligne et renvoyer à la bibliothèque. Les ouvrages sont alors transmis par la Poste au lecteur et ce, pour une durée d'un mois.

Depuis peu, un fichier Access est disponible sur le site Internet de la bibliothèque (onglet «Rechercher livres»). Cet outil vous permet de rechercher un ouvrage parmi les différentes ressources de la bibliothèque de l'ONE et de l'Aide à la Jeunesse.

Une visite virtuelle du lieu vous engagera sans nul doute à franchir ensuite le seuil d'un local qui vous est largement ouvert.

N'hésitez donc pas à aller y faire un petit tour!

INFOS PRATIQUES

Adresse:

Ministère de la Communauté française
BIBLIOTHEQUE ESPACE 27 SEPTEMBRE
Section Enfance-Jeunesse
Boulevard Léopold II 44
1080 BRUXELLES

Accès:

Via le métro: ligne 2 et 6 → arrêt YSER
Un parking est également à votre disposition

Contact:

Véronique MARCHAL:
☎ 02/413.22.13
veronique.marchal@cfwb.be
<http://www.biblio-aaj-one.be/>

Eric DETHEUX:
☎ 02/413.30.22
O. DEWAERSEGGERS:
☎ 02/413.34.19



Les potages froids



Il est venu le temps ... des entrées fraîcheurs! Les potages froids sont à l'honneur.

Potage froid de courgette à la coriandre fraîche

Préparation: 10 minutes
Cuisson: 20 minutes
Repos au frigo: 1 heure

Ingrédients pour 2 personnes:

- ✓ 1 courgette de taille moyenne,
- ✓ environ 500 ml d'eau,
- ✓ 1 gousse d'ail,
- ✓ 1 échalote,
- ✓ 2 cuillère à soupe d'huile d'olive,
- ✓ 4 branches de coriandre fraîche (selon le goût).

Préparation:

- ✦ Éplucher, laver puis émincer l'ail et l'échalote.
- ✦ Dans une casserole, faire fondre à feu doux l'ail et l'échalote dans l'huile d'olive.
- ✦ Laver et couper la courgette en dés, puis la rajouter dans la casserole avec l'eau.
- ✦ Bien remuer et laisser mijoter pendant 20 minutes en couvrant partiellement la casserole.
- ✦ En fin de cuisson retirer la casserole du feu et incorporer la coriandre fraîche préalablement lavée, puis mixer le tout.
- ✦ Faire chuter la température du potage avant de le placer au frigo (voir encadré).

Faire chuter la température de son potage avant de le placer au frigo:

Pourquoi ? Afin d'éviter l'élévation trop importante de la température du frigo, qui doit être de 4°C.



Potage froid de concombre à la menthe fraîche

Préparation: 10 minutes
Cuisson: 15 minutes
Repos au frigo: 1 heure

Ingrédients pour 2 personnes:

- ✓ 1 concombre de taille moyenne,
- ✓ environ 500 ml d'eau,
- ✓ 1 gousse d'ail,
- ✓ 1 cuillère à soupe d'huile d'olive,
- ✓ 10 feuilles de menthe fraîche (selon le goût).

Préparation:

- ✦ Éplucher, laver puis écraser l'ail.
- ✦ Faire rissoler l'ail écrasé dans une casserole avec l'huile d'olive.
- ✦ Laver et couper le concombre en dés, puis le rajouter à l'ail rissolé.
- ✦ Au bout de 5 minutes de cuisson, ajouter l'eau et laisser cuire à feu doux pendant 10 minutes.
- ✦ Retirer du feu et mettre les feuilles de menthe fraîche préalablement lavées dans la casserole. Les laisser infuser quelques minutes puis mixer le tout.
- ✦ Faire chuter la température du potage avant de le placer au frigo (voir encadré).

Comment ? Transvaser le contenu chaud de la casserole dans un ou plusieurs récipients alimentaires fermés hermétiquement. Ensuite, placer ces récipients dans un bain-marie d'eau froide (évier ou bassine propres remplis d'eau froide), pendant maximum 20 minutes. La préparation pourra ensuite être placée au frigo.

Nathalie CLAES
Amal ALAOU
Diététiciennes pédiatriques –ONE



Agenda



Formations continues destinées aux professionnel(le)s de l'enfance Octobre 2011– Septembre 2012

Vous avez certainement reçu la brochure «formations continues 11.12»

N'hésitez pas à vous y inscrire.

De plus, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de l'ONE car des actions de relance ont été instaurées pour informer des places encore disponibles dans les différentes formations.

En janvier et en mars, les places disponibles seront répertoriées pour chacune des activités de formation en regard des brochures.

Projet pilote de coaching des maisons d'enfants

Le délai de réception des candidatures a été prolongé pour la région de Bruxelles. Votre dossier complet doit être envoyé par recommandé pour **le 31 août 2011** à la Direction des milieux d'accueil 0-3, Chaussée de Charleroi, 95 à 1060 BRUXELLES.

N'hésitez pas à contacter le **guichet d'information** pour toute info complémentaire au **02/542.14.45** ou via le courriel guichet.info@one.be

*Excellentes vacances
à tous*



Ont collaboré à ce numéro:

Amal ALAOUI
Geneviève BAZIER
Anne BOCKSTAEEL
Nathalie CLAES
Sylvie LEMAIRE
Lucia PEREIRA
Nadine VANDERHEYDEN
François WILLEMOT

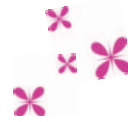
**Remerciements
au Comité d'accompagnement**

Mise en page
Noémie DUBOIS

Graphisme
Ronny DEPETTER

Journal d'information diffusé en
1500 exemplaires

Pour tout renseignement et suggestion
mans@one.be
02/542.12.48



D/2011/74.80/33



Editeur responsable:
Benoît PARMENTIER
chaussée de Charleroi 95
1060 BRUXELLES
☎: 02/542.12.11

